



**RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 5 OCTOBRE 2022 A 20H30 A VIARMES**

-----

**Nombre de membres :**

**En exercice :** 42 élus

**Présents :** 31 élus

**Votants :** 37 élus

**L'an deux mille vingt-deux, le cinq octobre, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle Saint-Louis de Viarmes, en séance publique avec retransmission des débats sur le site internet de l'EPCI, sur la convocation qui a été adressée à ses membres le 29 septembre 2022.**

***Elu secrétaire de séance : Annick DESBOURGET***

**Etaient présents** : (31) Patrice ROBIN, Claude KRIEQUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Jean-Marie BONTEMPS, Sylvain SARAGOSA, Jacques GAUBOUR, Jean-Marie CAZIEUX, Jacqueline HOLLINGER, Gilbert MAUGAN, Véronique BRETENOUX, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Éric RICHARD, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Fabrice DUFOUR, Gilles WECKMANN, Laurence CARTIER-BOISTARD, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Sarah BÉHAGUE, Pascal MARTIN, Cyril DIARRA  
Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés ayant donné pouvoir** : (6) Richard GRIGNASCHI donne pouvoir à Christiane AKNOUCHE, Jean-Noël DUCLOS donne pouvoir à Jean-Marie BONTEMPS, Corinne TANGE donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Michel ZEPPEFELD donne pouvoir à Michel MANSOUX, Sylvie LOMBARDI donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Laurence BERNHARDT donne pouvoir à Valérie LECOMTE.

**Absents excusés** : (5), Delphine DRAPEAU, Jacques RENAUD, , Christophe VIGIER, , Nicolas ABITANTE, , Nathalie BENYAHIA,

Lecture des décisions du Président et du 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances et du contrôle de gestion

**DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**

**2022-04** : Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise au titre du dispositif ARCC-Voirie pour le programme 2022 des travaux de réfection des voiries communautaires et répartition des dépenses prévisionnelles nettes de subventions entre les communes concernées et la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France

**2022-20** : Signature du bail commercial avec la société Z3DLAB dans le cadre de la location du lot 2bis du village d'entreprises Morantin, à Chaumontel

**2022-21** : Actualisation des sollicitations de subventions auprès du Conseil départemental du Val d'Oise pour le projet d'extension et de mutation du système de vidéoprotection communautaire – PHASES 3.1 à 3.3

**2022-23** : Signature de tous les documents nécessaires à la passation, à l'exécution et au règlement du marché similaire de l'accord-cadre en vue de l'enlèvement et du traitement de dépôts sauvages de déchets sur le territoire de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France

**2022-24** : Signature d'un avenant à la "Convention départementale du Val d'Oise France services", intégrant dans le processus de formation obligatoire des agents France Services, la formation d'habilitation au dispositif « Aidants connect »

**2022-25** : Signature de l'offre commerciale de la société RENAULT pour l'acquisition d'un véhicule d'occasion pour les agents du Centre intercommunal d'action sociale, dans le cadre de l'exercice de leurs missions

**2022-26** : Autorisation donnée au Président de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France de signer la demande de permis de démolir la serre du Domaine de la Motte à Luzarches

### **DÉCISIONS DU 1<sup>er</sup> VICE-PRÉSIDENT**

**2022-19** : Signature de la proposition remise par le cabinet Landot, en vue d'une assistance juridique dans le cadre du montage juridique du projet de tiers lieux de Villaines-sous-Bois

**2022-20** : Devis du géomètre cabinet CSF GÉOMETRE-EXPERT pour des plans en vue de la conclusion de la signature d'acte authentique du lot E de la Zone de l'Orme

**2022-22** : Signature d'un contrat de maintenance préventive et corrective de l'éclairage public 2022-2023 avec la société Citeos

**2022-23** : Signature de la proposition remise par le cabinet Landot, en vue d'une assistance juridique dans le cadre de la caducité de la promesse de vente du lot n°8 de la ZAC de l'Orme et des discussions avec la société Abreu

**2022-25** : Signature d'un contrat annuel avec la Société TURBO ENERGY pour l'entretien des chaudières, ballons thermodynamiques et pompes à chaleur gaz, des 16 logements de la Gendarmerie d'Asnières-sur-Oise pour l'année 2022

**2022-26** : Signature du devis LOCKIMMO logiciel de gestion locative immobilière pour la gestion du parc locatif de la C3PF

**2022-27** : Signature du devis proposé par le Bureau d'Études VERDI, pour assurer une étude de faisabilité pour la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage sur le territoire communautaire

**Le conseil communautaire prend acte des décisions du Président et du 1<sup>er</sup> Vice-Président.**

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **1- MODIFICATION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE - MANDAT 2020-2026 (PJ : Règlement intérieur)**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

**APPROUVE** le règlement intérieur modifié du conseil communautaire de la communauté de communes Carnelle Pays-de-France pour la mandature 2020-2026, selon le modèle joint à chaque conseiller.

### **FINANCES**

#### **2- PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2022 AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité avec 27 votes pour, 8 votes contre et 2 abstentions :**  
**PRONONCE** l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables de la liste 5339190031 transmise par le Trésor Public soit 3 050.64€ pour le budget principal C3PF.

**AFFECTE** la somme correspondante au compte 6541 afin de régler la dépense.

#### **3- EXTINCTION DE CRÉANCES – ADMISSION EN NON-VALEUR AU BUDGET ANNEXE MORANTIN**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité avec 24 votes pour, 10 votes contre et 3 abstentions :**  
**PRONONCE** l'admission en non-valeur des produits de la liste 5227050031, une créance devenue définitivement éteinte d'un montant total de 154 812.82€ sur le budget annexe Morantin.

La dépense, déjà prévue au budget au compte 6542 sera couverte presque intégralement par la reprise d'une provision constituée au compte 7817 d'un montant de 153 183.69€.

#### **4- DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA C3PF**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ADOpte** la décision modificative n°1 du budget CCCPF 2022 suivant tableau ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
<b>Mouvements réels</b>			
611	Contrats de prestations de services	-13 500,00	
6288	Autres services extérieurs - Divers	-19 560,00	
<b>Chapitre 011</b>		<b>-33 060,00</b>	<b>0,00</b>
6541	Créances admises en non-valeur	3 060,00	
6573641	Subvention aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière	9 000,00	
657341	Subventions communes membres GFP	11 000,00	
6558	Autres contributions obligatoires	21 000,00	
<b>Chapitre 65</b>		<b>44 060,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total mouvements réels</b>		<b>11 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Mouvements ordre</b>			
023	Virement à la section d'investissement	-11 000,00	
<b>Chapitre 023</b>		<b>-11 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total mouvements pour ordre</b>		<b>-11 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total section de Fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
1321	Subventions - Etat		214 953,00
1328	Subventions - Autres		3 497,00
<b>Chapitre 13</b>		<b>0,00</b>	<b>218 450,00</b>
2031	Frais d'études	28 500,00	
<b>Chapitre 20</b>		<b>28 500,00</b>	
2313	Immobilisations en cours - Construction	36 500,00	
<b>Chapitre 23</b>		<b>36 500,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total mouvements réels</b>		<b>65 000,00</b>	<b>218 450,00</b>
<b>Mouvements ordre</b>			
021	Virement de la section de fonctionnement		-11 000,00
<b>Chapitre 021</b>		<b>0,00</b>	<b>-11 000,00</b>
<b>Sous-total mouvements ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>-11 000,00</b>
<b>Total section d'investissement</b>		<b>65 000,00</b>	<b>207 450,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>65 000,00</b>	<b>207 450,00</b>

## 5- DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE TOURISME

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la décision modificative n°1 du budget annexe tourisme suivant le tableau ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
<b>Mouvements réels</b>			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	9 000,00	
<b>Chapitre 67</b>		<b>9 000,00</b>	<b>0,00</b>
74751	Participations GFP de rattachement		9 000,00
<b>Chapitre 74</b>		<b>0,00</b>	<b>9 000,00</b>
<b>Sous-total mouvements réels</b>		<b>9 000,00</b>	<b>9 000,00</b>
<b>Mouvements ordre</b>			
023	Virement à la section d'investissement	0,00	
<b>Chapitre 023</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total mouvements pour ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total section de Fonctionnement</b>		<b>9 000,00</b>	<b>9 000,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>9 000,00</b>	<b>9 000,00</b>

## 6- VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE TOURISME

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le versement d'une subvention de 9 000€ au budget annexe Tourisme.

**7- TRANSFERT DE FRAIS DE GESTION PAR VIREMENT DU BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITÉS DE L'ORME SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA C3PF**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**TRANSFERE** la somme de 82 000 € du budget annexe Parc d'activités de l' Orme 2022 (Compte 657351) au budget principal C3PF 2022 (Compte 75821).

**8- EXONÉRATIONS DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES SUR LE PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT TRI-OR POUR L'ANNÉE 2023**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité avec 26 votes pour, 1 vote contre et 10 abstentions : ÉMET** un avis favorable sur les demandes d'exonération de TEOM pour 2023 ci-dessous pour les redevables qui remplissent les critères cumulatifs suivants :

**1/ Formuler une demande écrite préalable du propriétaire pour le local industriel ou commercial, à renouveler chaque année.**

**2/ Ne pas bénéficier du service de collecte des ordures ménagères fourni par le syndicat sur le territoire duquel se trouve le local industriel ou commercial considéré.**

Commune de situation du local	Entreprises exploitant le local	Adresses ou situation du local	Propriétaire (Nom et Adresse) - Siège social	Avis
Asnières sur Oise	Fondation Royaumont	Abbaye de Royaumont	Asnières sur Oise	favorable
Asnières sur Oise	Camping les Princes	Route des Princes	Le Parc des Grands Clos 12 route de Chantilly 95270 Asnières sur Oise / BCCI 35 avenue 5ème 60260 Lamorlaye	favorable
Asnières sur Oise et Viarmes	Le Parc des Grands Clos (camping)	12 route de Chantilly - Asnières sur Oise et Viarmes	Le Parc des Grands Clos 12 route de Chantilly 95270 Asnières sur Oise / SCI Grand Clos 61 avenue 2ème 60260 Lamorlaye	favorable
Baillet en France	Truffaut	RN1 - La Croix Verte	Siège social:2 avenue des Parcs 91090 Lisses	favorable
Baillet en France	Entrepôts	6 allée des Jardins	Madame VAN HAETSDAELE 7 rue Auguste Rouzée 95330 Domont	favorable
Baillet en France	SCI des Ponts de Baillet	Best Hotel 9 avenue du Bosquet		favorable
Montsout	LEROY MERLIN	11/13 Route Nationale 1	siège social : Rue Chanzy 59260 LEZENNES	favorable
Viarmes	Carrefour Market	12 routes de Viarmes	Carrefour Market - 5 rue Jean Mermoz CS50764 Courcouronnes	favorable
Viarmes	Golf Hôtel du Mont Griffon	RD 909	Golf Hôtel de Mont Griffon RD 909 95270 Luzarches	favorable
Viarmes	SCI du Chandrey - RS Emballages	Route de Paris ZA de l'Orme	SCI du Chandrey RS Emballages - Viarmes	favorable
Villaine sous Bois	AA Motors	12 route de Viarmes	Courtoise Motors 14 avenue Vert Galant 95310 Saint Ouen L'Aumone n° Propriétaire 660 M00072W	favorable

**9- ADHÉSION ET MISE EN PLACE DU DISPOSITIF PAYFIP TITRE (PJ : Convention d'adhésion dispositif PAYFIP)**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le principe du paiement en ligne des titres de recettes ou des factures de régie via le dispositif PayFiP à compter du 1er janvier 2023,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement des services PayFiP Titre ou PayFiP Régie, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre,

**IMPUTE** la dépense de fonctionnement (commissions bancaires) au budget principal et aux budgets annexes concernés sur les crédits inscrits sur le chapitre 011.

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **10- LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE : LANCEMENT D'UN INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le lancement de l'élaboration de l'inventaire des zones d'activités économiques sur le territoire de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France.

**AUTORISE M. le Président** ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **11- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**SUPPRIME** un poste d'adjoint administratif (non permanent) à temps non complet et de transformer ce poste en emploi à temps complet, au service comptabilité,

**CRÉE** un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, et rejoindre les effectifs du service technique de la C3PF, et de supprimer un emploi d'adjoint technique devenu vacant depuis le départ de l'agent en mutation

**ADOpte** la modification du tableau des effectifs ainsi proposée, à compter du 5 octobre 2022 :

**TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS AU 05 OCTOBRE 2022**

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CREE PRECEDEMENT	VACANT	POURVU		Temps complet	Tps non complet	Variation
					Titulaire / Stagiaire	Contractuel			
EMPLOI FONCTIONNEL ADMINISTRATIF	DIRECTEUR GENERAL D'ETABLISSEMENT PUBLIC	DIRECTEUR GENERAL D'ETABLISSEMENT PUBLIC DE 20000 A 40000 HABITANTS	1		1		X		0
ADMINISTRATIVE	A ATTACHE	Attaché principal	1		1		X		0
		Attaché	2			2	X		0
	B REDACTEUR	Rédacteur principal 1ère classe	1		1		X		0
		Rédacteur principal 2ème classe	1			1	X		0
		Rédacteur	1			1	X		0
	C ADJOINT ADMINISTRATIF	Adjoint administratif principal 1ère classe	2		2		X		0
		Adjoint administratif principal 2ème classe	4		4		X		0
Adjoint administratif		3		3		X		0	
CULTURELLE	A	Bibliothécaire territorial	1		1		X		0
	B ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	Assistant de conservation principal 1ère classe	1		1		X		0
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	2		2		X		0
	ADJOINT DU PATRIMOINE	Adjoint territorial du patrimoine	1		1		X		0
TECHNIQUE	B TECHNICIENS TERRITORIAUX	Technicien principal de 1ère classe	1		1		X		0
	C ADJOINT TECHNIQUE	<i>Adjoint technique principal 2ème classe</i>	0		1		X		1
		Adjoint technique	1	1	1		X		-1
Total nombre de postes			23	1	20	4			

**TABLEAU DES EFFECTIFS NON PERMANENTS AU 5 OCTOBRE 2022**

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CREE PRECEDEMENT	VACANT	POURVU	Temps complet	Non complet	Variation
		Attaché (contrat de projet conseiller numérique)	1		1	1		1
		Adjoint administratif	1		1		1	-1
Total nombre de postes			2	0	2			

**TABLEAU DES CONTRATS DE DROIT PRIVE AU 5 OCTOBRE 2022**

SERVICE	CONTRAT	LIBELLE EMPLOI	CREE PRECEDEMENT	POURVU	Temps complet	Tps non complet	Variation
ADM	PEC	Agent d'accueil	1	1	1	1	
Total nombre de postes			1	1			

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents sont inscrits au budget principal de la C3PF.

## ENVIRONNEMENT

### 12 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE – PAYS-DE-FRANCE, L'ADIL DU VAL D'OISE ET SOLIHA GRAND PARIS (PJ : AVENANT CONVENTION SARE)

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention entre le Conseil départemental du Val d'Oise, la Communauté de communes Carnelle – Pays-de-France, l'Adil du Val d'Oise et SOLIHA Grand Paris au titre du déploiement du programme SARE « Service d'accompagnement de la rénovation énergétique » sur le territoire de la Communauté de Communes Carnelle – Pays-de-France.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention entre le Conseil départemental du Val d'Oise, la Communauté de Communes Carnelle – Pays-de-France, l'Adil du Val d'Oise et SOLIHA Grand Paris au titre du déploiement du programme SARE « Service d'accompagnement de la rénovation énergétique » sur le territoire de la Communauté de Communes Carnelle – Pays-de-France.

### 13 - PORTÉ À CONNAISSANCE DE LA SIGNATURE MULTIPARTITE D'UNE CHARTE DÉPOTS SAUVAGES PAR L'UMVO (PJ : CHARTE DÉPARTEMENTALE D'ENGAGEMENT AU TITRE DE LA LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS ILLÉGAUX DE DÉCHETS EN VAL D'OISE)

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**PREND** connaissance de cette charte et d'en diffuser largement ces informations auprès des organismes susceptibles d'être concernés et des entreprises principalement du BTP de leur territoire.

## URBANISME

### 14 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER UNE CONVENTION D'ASSISTANCE ARCHITECTURALE EN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) 95 AUPRÈS DES PARTICULIERS POUR L'ANNÉE 2023 (PJ : convention + facture proforma)

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'adhésion auprès du CAUE95 pour une cotisation annuelle de 1 500 € pour l'année 2023

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'assistance architecturale en partenariat avec le CAUE 95 auprès des particuliers.

### 15 - CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE AC 397 APPARTENANT À LA C3PF AU PROFIT DE LA PARCELLE AC 642 APPARTENANT A LA COMMUNE DE LUZARCHES (PJ : Plan de servitude)

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité avec 32 votes pour, 1 abstention :**

**ACCEPTE** les termes de cette partie d'acte de vente,

**AUTORISE** la commune de Luzarches à bénéficier de la servitude de passage sur la parcelle cadastrée AC 397 pour lui permettre d'accéder à la parcelle enclavée limitrophe, cadastrée AC 642, tant que celle-ci restera en l'état d'enclavement, et exclusivement à usage des services communaux,

**INDIQUE** qu'aucune indemnité n'est réclamée à la commune de Luzarches, pour cette servitude passage, seuls les frais d'entretien sur le portail commun et le sol du fond servant seront répartis équitablement entre les parties. Tout usage anormal de la servitude et qui occasionnerait des dégradations seront prises en charge par son auteur.

*Les élus de la majorité de la commune de Luzarches n'ont pas pris part au vote.*

